



INFORMATIONS

VERNIER

ÉDITÉ PAR
L'ADMINISTRATION MUNICIPALE DE

OCTOBRE 1988

MÉRITE MUNICIPAL VERNIOLAN

Le 7 avril 1987, suite à une motion, le Conseil municipal a créé le «Mérite municipal verniolan» destiné à honorer des personnes qui se sont particulièrement distinguées dans les domaines humanitaire, artistique, culturel, sportif ou autre, à titre individuel ou collectif, ou ayant fait preuve d'un dévouement particulier au sein d'une société communale ou au profit de la collectivité verniolane.

Pour la première attribution, cinq lauréats ont été retenus par la Commission ad hoc et fêtés, le 12 février de cette année, au cours d'une cérémonie chaleureuse et amicale.

POUR 1988

Les candidats à l'obtention du «Mérite 1988» doivent remplir au moins une des conditions suivantes:

- a) habiter sur le territoire de la commune de Vernier ou y avoir une activité prépondérante;
- b) faire partie d'une société ou d'une association de la commune de Vernier;
- c) être originaire de la commune de Vernier.

La Commission ad hoc, composée d'un représentant de chaque groupe siégeant au Conseil municipal et présidée par le maire en charge, sélectionnera le ou les lauréats. Ses décisions sont prises à la majorité des membres et sont sans appel. Si les candidats ne répondent pas à ses vœux, elle peut décider de ne pas attribuer cette récompense au cours d'une année.

★ ★ ★

La formule de candidature est à retirer à la Mairie de Vernier, rue du Village 9, à qui elle doit être retournée

AVANT le 30 NOVEMBRE 1988, dernier délai

Le règlement d'application peut être consulté à la Mairie de Vernier.

★ ★ ★

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 21 juin 1988

Avant les vacances estivales, les conseillers municipaux, sous la présidence de M. Pierre-Louis RONGET, ont pris les délibérations suivantes:

- Autoriser la constitution d'une servitude au bénéfice de l'Etat français pour l'implantation, en sous-sol, de câbles électriques et de fibres optiques pour l'exploitation du CERN, sur des parcelles sises à Mategnin/France.
- Autorisation au Conseil administratif à requérir du Conseil d'Etat l'ouverture d'une procédure d'expropriation du hors-ligne nécessaire à la finition de l'aménagement du carrefour des chemins des Vidollets et du Progrès.
- Ouverture d'un crédit de Fr. 450 000.— pour couvrir les travaux de réfection des aménagements extérieurs du groupe scolaire d'Avanchet-Salève, y compris un agrandissement du préau et la pose de jeux pour enfants.

- Ouverture d'un crédit complémentaire de Fr. 24 298,65 pour l'étude de l'extension du Centre de voirie à Vernier.
- Ouverture d'un crédit de Fr. 1 328 000.— pour la réfection du terrain de football B, avec revêtement en matière stabilisée, remplacement de l'éclairage et de la barrière de protection, ainsi que la réfection des deux petits terrains d'entraînement, au Centre sportif de Vernier.
- Ouverture d'un crédit de Fr. 120 000.— pour l'étude de la démolition et la reconstruction de l'ancienne Mairie.
- Octroi d'un droit de superficie au Consortium constitué par Jean SPINEDI SA et BRUNET CONSTRUCTION SA sur les parcelles sises aux chemins de la Croisette et Louis-Pictet.

A huis clos: naturalisation de M. Hoan DOAN, de nationalité vietnamienne.

AVIS COMMUNAUX

PROMOTIONS CIVIQUES 1988

Aux jeunes filles et jeunes gens suisses nés en 1971

Comme il est de tradition, les autorités municipales de Vernier sont heureuses d'accueillir les nouveaux citoyens et citoyennes qui vont atteindre, dans le courant de l'année prochaine, la pleine possession de leurs droits civiques.

Cette réception, suivie d'une collation et d'une soirée disco, se déroulera à la Mairie de Vernier

VENDREDI 25 NOVEMBRE 1988

et sera l'occasion d'une rencontre amicale avec les membres du Conseil administratif et du Conseil municipal.

Les jeunes filles et jeunes gens, de nationalité suisse, habitant la commune de Vernier, **né en 1971, recevront, dans le courant du mois d'octobre, une invitation personnelle.**

Les intéressés qui n'auront pas reçu cette invitation peuvent s'inscrire à la Mairie de Vernier, tél. 41 00 00, jusqu'au 10 novembre 1988, dernier délai.

CONCESSIONS CIMETIÈRES

Les intéressés qui désirent renouveler la concession des tombes des personnes inhumées dans les cimetières d'Aïre et de Vernier (ancien et nouveau) en 1968, ou dont le renouvellement est arrivé à échéance en 1988 sont invités à en informer l'administration municipale (service des cimetières) jusqu'au 31 décembre 1988.

Les divers ornements placés sur les tombes, dont la concession ne sera pas prolongée, doivent être enlevés dans les trois mois, faute de quoi ils deviendront la propriété de la commune qui en disposera à son gré.

BIBLIOTHÈQUE DE CHÂTELAINE

Avec une population prévisible de près de 10.000 habitants à fin 1996, l'agrandissement et la restructuration de la bibliothèque de Châtelaine devaient être envisagés. Le Conseil municipal, en date du 15 décembre 1987, prenait une arrêté autorisant le Conseil administratif à louer les locaux nécessaires à l'installation d'une nouvelle bibliothèque dans le bâtiment construit par la S.I. Châtelaine 83, à l'avenue de Châtelaine et ouvrant le crédit nécessaire pour couvrir les frais d'aménagement, d'agencement et d'achat de livres.

Les travaux de préparation des volumes nécessités par l'installation de la bibliothèque dans ses nouveaux locaux, mettent dans l'obligation les responsables de

FERMER LA BIBLIOTHÈQUE DEPUIS LE 10 OCTOBRE

Conscientes des inconvénients causés par cette fermeture, les Autorités mettront tout en œuvre pour que la bibliothèque de Châtelaine soit, le plus rapidement possible, à nouveau à la disposition de la population.

Mais durant cette période les bibliothèques de Vernier et d'Avanchet sont heureuses, bien entendu, d'accueillir les lectrices et lecteurs du quartier de Balaxert, Châtelaine et Libellules, selon l'horaire suivant:

VERNIER	(rte de Peney, sous-sol école enfantine des Ranches)
Mardi	de 16 à 20 heures
Mercredi	de 15 à 18 heures
AVANCHETS	(Centre commercial)
lundi	de 16 à 20 heures
jeudi	de 9 à 12 heures et de 15 à 18 heures.



Les locaux de la ludothèque étaient vétustes et trop exigus également pour la population du quartier. Le Conseil administratif a donc proposé le transfert de la ludothèque dans le bâtiment de la S.I. Châtelaine 83, proposition acceptée, en date du 15 décembre 1987, par le Conseil municipal.

Les travaux d'aménagement terminés, la ludothèque a déménagé

PLACE DE CHÂTELAINE

avenue de Châtelaine 83 (tél. 96 06 22)

NOUVEL HORAIRE

Mardi	16h à 18h30
Mercredi	16h à 18h30
Jeudi	9h30 à 11h30
Jeudi après-midi	14h à 17h pour jouer uniquement



DÉNEIGEMENT

La saison hivernale n'est pas loin et dès les premières chutes de neige, les services de la Voirie communale sont amenés à intervenir sur l'ensemble du réseau intercommunal afin d'en assurer la viabilité.

Mais afin de faciliter les tâches du personnel affecté aux travaux de déneigement et lui permettre d'œuvrer le mieux et le plus rapidement possible, les détenteurs de véhicules **DOIVENT ABSOLUMENT FAIRE UN EFFORT POUR:**

- respecter l'ensemble de la signalisation afférente au stationnement, y compris les disques provisoires d'interdiction de stationner;
- stationner leurs véhicules sans empiéter sur les trottoirs et de manière correcte; s'ils possèdent un garage, de rentrer leurs véhicules le soir et dans les zones de villas, utiliser, dans la mesure du possible, les terrains privés, entrées de garage ou autres;

- laisser les trottoirs libres de tout obstacle;
- laisser, sur la chaussée, un **passage minimum de 5 mètres** pour le passage des engins de déblaiement (largeur d'un chasse-neige, env. 4,50 m).

D'ores et déjà l'administration municipale vous remercie de votre compréhension et de votre collaboration.

SALAGE DES ROUTES

Conformément aux consignes fédérales pour la protection de l'environnement **un salage minimum des routes et trottoirs sera effectué.**

Chacun devra donc redoubler de prudence. les chaussées et trottoirs seront déneigés, **mais peu ou pas salés.**

Selon les secteurs un gravillonnage sera prévu.

CIRCULATION — URBANISME

Numérotation des chemins

Le développement des constructions au début de la route de Peney à Vernier à amener la Département de l'Intérieur et de l'Agriculture à modifier la numérotation de cette artère, **côté impair seulement.**

Depuis le 1er octobre 1988, elle s'établira dorénavant comme suit:

Route de Peney 9	devient	65, Route de Peney
Route de Peney 11	devient	67, Route de Peney
Route de Peney 15	devient	69, Route de Peney
Route de Peney 17	devient	71, Route de Peney
Route de Peney 19	devient	73, Route de Peney
Route de Peney 21	devient	75, Route de Peney
Route de Peney 23	devient	77, Route de Peney
Route de Peney 27	devient	81, Route de Peney
Route de Peney 29	devient	83, Route de Peney
Route de Peney 51	devient	105, Route de Peney
Route de Peney 63	devient	131, Route de Peney
Route de Peney 65	devient	137, Route de Peney
Route de Peney 67	devient	139, Route de Peney
Route de Peney 69	devient	141, Route de Peney
Route de Peney 71	devient	147, Route de Peney
Route de Peney 79	devient	157, Route de Peney

Stationnement au Chemin des Sellières à Aire

En date du 19 septembre 1988, le Département de justice et police a pris l'arrêté suivant réglementant le stationnement des véhicules sur un tronçon du chemin des Sellières à Aire.

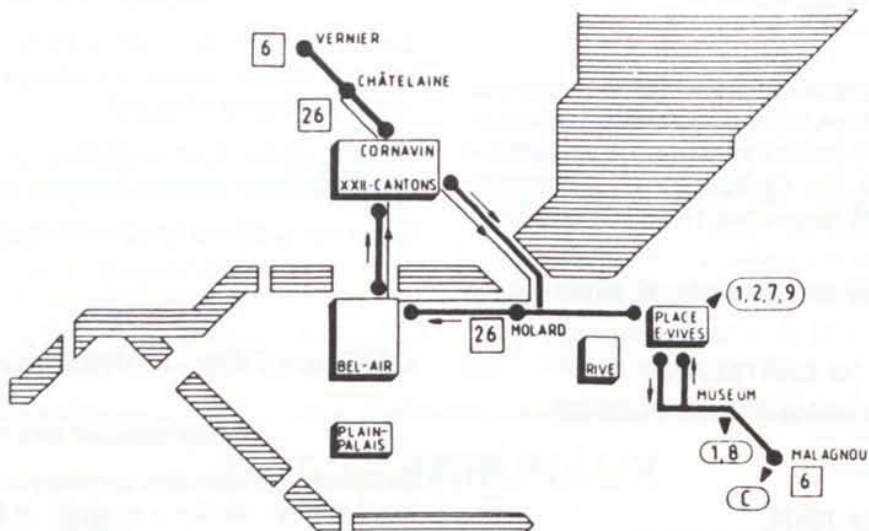
ARRÊTÉ

Le parcage des véhicules est **INTERDIT sur le CHEMIN DES SELLIÈRES, côté impair, sur le tronçon compris entre le chemin de la Verseuse et la station d'épuration.**

MODIFICATION DES LIGNES TPG Nos 6 et 7

Depuis le 25 septembre dernier, les Transports publics genevois ont modifié le parcours de certaines lignes.

Pour notre commune les changements interviennent sur les lignes No 7 et 6 de la manière suivante, avec des fréquences améliorées aux heures de pointe.



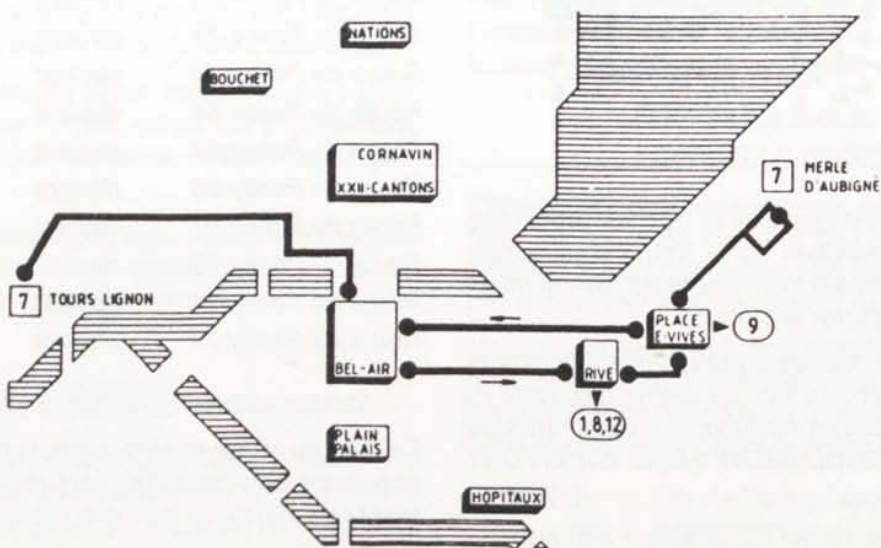
Ligne N° 6

Les lignes No 5 et No 6 fusionnent et deviennent la **ligne No 6** avec le nouveau parcours suivant:

Aller: Vernier - Pont du Mont-Blanc - Eaux-Vives - Malagnou - **Ch. de la Paumière, nouveau terminus**, avec liaison pour Jussy avec la ligne C.

Retour: Ch. de la Paumière - Malagnou - Molar - Bel-Air - Cornavin - Vernier.

Suppléments aux heures de pointe, du lundi au vendredi; **Ligne No 26** sur le parcours de Châtelaine, Pont-du-Mont-Blanc - Molar - Bel-Air - Cornavin - Châtelaine.



Ligne N° 7

Nouveau parcours à l'aller: Lignon (Les Tours) - Bel-Air - Rive - Pl. des Eaux-Vives - **Merle d'Aubigné, nouveau terminus**.

Au retour:

Merle d'Aubigné - Pl. des Eaux-Vives - Molar - Bel-Air - **Le Lignon (Les Tours)**.

... ET BAPTÊME AUX TPG

Le mercredi 21 septembre dernier, au carrefour de Rive, la motrice 816 des Transports publics genevois, parée de magnifiques décorations florales réalisées par les jardiniers de la Commune de Vernier, était baptisée au champagne par Mme Solange SCHMID, Maire, et arborera dorénavant, sur son trajet Carouge-Moillesulaz, les armoiries de la Commune de Vernier.

Ainsi, après la locomotive Re 6/6 des CFF en 1978, l'avion DC 9-81 HB-INU de Swissair en 1986, c'est au tour d'une des nouvelles motrices des TPG de devenir un tramway nommé «Vernier». Malheureusement les habitants de notre commune n'auront pas l'occasion de le

rencontrer sur le territoire de Vernier, comme le relevait M. André CHILLIER, Conseiller administratif délégué aux transports, dans son message suivant l'allocution de M. Bernard ZIEGLER, Conseiller d'Etat.

Cette brève partie officielle, agrémentée par les airs entraînants de «La Villageoise», groupe de musique champêtre de la Fanfare municipale de Vernier, a été suivie d'une «verrée» amicale réunissant autorités et invités.

Notons également, pour l'anecdote, que la motrice fêtée ce jour-là était conduite par M. Marc-Henri BRELAZ, Conseiller municipal verniolan, employé aux TPG.



RÉALISATIONS COMMUNALES

CRÉATION DE 3 CLASSES A L'ÉCOLE DE BALEXERT

Cette construction de 3 classes, en lieu et place du préau couvert de l'école, s'est avérée nécessaire avec l'apport de population dû à la réalisation des immeubles de Châtelaine-Parc (anciennement Usine Cuénod).

Le Conseil municipal a voté, sur proposition du Conseil administratif, un crédit de Fr. 2 030 000.—, en date du 9 décembre 1986, comprenant, outre la construction des classes, l'extension du préau et la réalisation d'un nouveau préau couvert d'une surface adaptée au nombre d'élèves.

Les préaux ont été réalisés en 1987 et les 3 classes terminées en juin 1988. Elles ont donc pu être occupées dès la rentrée de septembre. Selon le vœu du Département de l'instruction publique, les classes sont complétées par 3 locaux pour les cours d'appui et parascolaires nécessaires pour la nouvelle pédagogie genevoise.

Cette réalisation a été inaugurée le 21 septembre 1988 par Mme Solange SCHMID, maire, ainsi que les conseillers administratifs et municipaux. Le Département de l'instruction publique était également représenté ainsi que le corps enseignant de Balexert.

Cette réalisation, conduite dans les délais et le crédit par M. G. Du PASQUIER, donne entière satisfaction à tous les intéressés.

JARDIN D'ENFANTS «POP CORN»

Dans le cadre du crédit d'entretien lourd 1988, un montant de Fr. 160 000.— était prévu pour la remise à neuf du jardin d'enfants «POP CORN» au Lignon.

Les travaux principaux comprenaient l'obturation des contrecœurs des vitrages, la pose de verres isolants, de stores à lamelles électriques, le changement des radiateurs, la réalisation d'un tambour d'entrée avec vestiaires, toutes les peintures et le changement de revêtement de sol.

Quelques autres améliorations ont été apportées, telles que parois mobiles, machine à laver et diverses installations électriques.

Sous la conduite de M. G. Du PASQUIER, architecte, ces travaux ont été réalisés pendant les vacances d'été. Un bouquet de fin de chantier réunissant les entreprises, les jardinières d'enfants avec la présence de Mme Solange SCHMID et des conseillers municipaux a eu lieu le 19 septembre 1988 pour clore cette réalisation.

PRÉAU DE L'ÉCOLE AVANCHET-SALÈVE

Dans sa séance du 21 juin dernier, le Conseil municipal votait un crédit de Fr. 450 000.— pour la réfection lourde du préau de l'école d'Avanchet-Salève, avec un agrandissement de quelque 170 m².

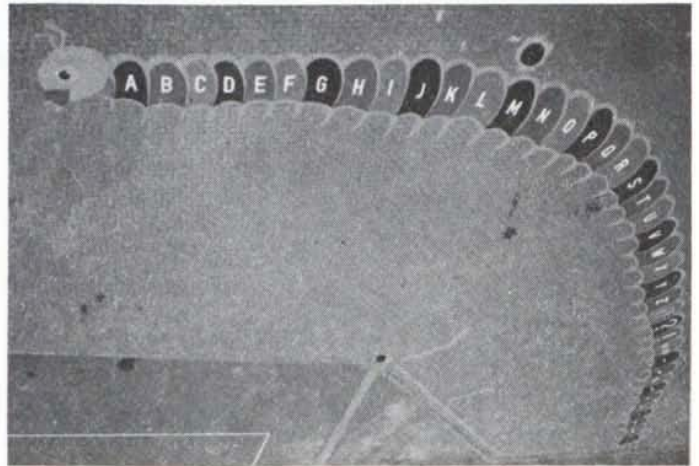
Les travaux ont été effectués, durant les vacances scolaires, par le Service des travaux de la Commune ce qui a permis aux élèves de trouver, à la rentrée des classes un préau tout neuf, clôturé pour en interdire l'accès aux chiens.

Le chemin piétonnier qui auparavant traversait le préau a été détourné en bordure de celui-ci; les niveaux corrigés

avec un dallage pour faciliter l'écoulement des eaux pluviales. Des jeux et engins à grimper ont été installés pour la plus grande joie des enfants et toutes les plantations revues.

Le préau de l'école a été décoré d'un brontosaurus d'environ 15 mètres orné de chiffres et d'une magnifique chenille de 26 mètres de long, dotée de quarante anneaux, portant chacun une lettre de l'alphabet en majuscule ou minuscule et les signes de ponctuation.

Cette décoration a été réalisée par M. A. GLOUCHKOFF, du Service des parcs et promenades de Vernier, inspiré pour le choix des teintes par les couleurs des immeubles des Avanchets.



LES ASSOCIATIONS DE QUARTIERS

Dans le numéro du mois de juillet, nous avons porté à la connaissance de la population verniolane les activités, présentées par elles-mêmes, des associations de quartiers de notre commune.

*Nous poursuivons cette présentation, en rappelant **que les textes parus dans les colonnes de notre bulletin n'engagent que la responsabilité des associations.***

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE VILLAS DE VERNIER

L'Association des propriétaires de villas de Vernier a été créée en 1975. Elle comptait alors une cinquantaine de membres. C'était l'époque où l'on voyait déjà grandir à l'horizon les attaques — qui se font chaque jour plus précises — contre ces grands dévoreurs du sol cantonal que sont paraît-il ces petits propriétaires! Et à ce point de notre article, nous devons bien faire remarquer que ces propriétaires, pas tous millionnaires comme on l'imagine parfois, ne demanderaient probablement pas mieux que de construire sur des parcelles de surfaces plus faibles que celles que la loi leur a imposées: il en résulterait une économie pour tout le monde, y compris pour eux-mêmes qui doivent pratiquer un entretien permanent du sol. Sol très fortement arborisé le plus souvent. Il suffit d'une photographie aérienne pour s'en convaincre.

L'APVV, à côté de ces considérations... terre à terre désire avant tout entretenir de bonnes relations avec ses

voisins et avec les Autorités. Ce qui ne l'empêche pas de réagir fermement lorsqu'elle a l'impression que les zones villas constituent une possibilité de «fourre-tout», logements évidemment exceptés! Et c'est pourquoi L'APVV a, par exemple, réagi à propos d'odeurs de stations d'épuration ou d'industries, de dépôts plus ou moins autorisés, de centres de dressage pour chiens s'ils risquent de devenir envahissants, de problèmes de circulation, d'éclairage, de pollution aérienne, etc. Notons encore que L'APVV aimerait être parfois mieux entendue des Autorités lorsqu'elle attire leur attention sur l'un ou l'autre des problèmes encore à l'étude. Cela permettrait d'éviter une correspondance envahissante et des prises de position qui tendent à devenir dans certains cas et de l'avis du Comité, de mauvaises occasions de mettre les choses au point, alors qu'il aurait été tellement plus simple de s'entendre...avant.

Le Comité, puisque nous venons d'en parler est — pour cet exercice — composé de la façon suivante:

<i>Président:</i>	Daniel RONGET	Vernier
<i>Secrétaire</i>	Jeanine CHERIX	Châtelaine
<i>Trésorier:</i>	Walter ZBINDEN	Aïre
<i>Autres membres:</i>	Thérèse CHERPIT	Vernier
	Jean SOMMER	Vernier
	Gibert PAHUD	Vernier
	Thomas STOCKER	Vernier

Actuellement, L'APVV compte plus de 200 membres et l'occasion est belle de rappeler ici à tous les propriétaires de villas ou de petits immeubles, qu'ils peuvent y adhérer en s'adressant directement au Président (tél. 41 35 36). On peut aussi s'inscrire à l'Association genevoise pour la protection des villas et de leur environnement. Ce groupement a été fondé par notre Association. Il est maintenant en plein essor!

Pensez-y: l'union fait la force et, tous tant que nous sommes, en avons grand besoin en ce moment!

Le Comité

XXe ANNIVERSAIRE DU CLUB D'AÎNÉS DU LIGNON

Le Club d'aînés du Lignon a fêté son XXe anniversaire le **Mercredi 5 octobre 1988, dans ses locaux, avenue du Lignon 53, 12ème étage.**

Cette association, affiliée à la Fédération des Clubs d'aînés du canton, comptait à sa création 50 membres environ. Elle est forte aujourd'hui de plus de 150 membres.

Son but principal est l'organisation de loisirs en faveur des personnes âgées habitant la commune. Elle contribue ainsi à lutter contre la solitude en favorisant les contacts sociaux.

Chaque mois, un programme récréatif est élaboré par le comité du club: repas communautaires, goûters, jeux divers, cartes, scrabble, loto, échecs, conférences, films et montages audio-visuels.

L'été, les aînés partent en excursion dans le canton et en France voisine. Les croisières en bateau sur le lac sont aussi à l'honneur, sans oublier les journées-broches au CAD - Centre artisanal et de détente pour les personnes âgées.

Des cours, spécialement conçus pour les aînés, sont organisés régulièrement: yoga, gymnastique.

Le groupe des «Abeilles» se réunit une fois par semaine pour confectionner des objets en prévision de la vente automnale.

Le Club des aînés distribue aussi à ses membres, à un prix très avantageux, des billets de spectacle.

En outre, le groupe vocal de Dames du Lignon qui répète dans nos locaux agrmente régulièrement nos réunions hebdomadaires.

Alors, si vous êtes à la retraite, n'hésitez plus et venez nous rejoindre.

Renseignements et inscriptions: M. Joseph VARGA, Avenue du Lignon 53, 12ème étage, tél. **96 16 70**.

Au cours de la commémoration, les membres du Club et leurs invités ont pu apprécier et applaudir une comédie musicale «*Mademoiselle, voulez-vous danser?*» présentée par la *COMPAGNIE DU TARDS* (Théâtre des amis réunis autour de la danse et du spectacle).

Les spectateurs ont pu, pendant un court instant, naviguer entre le rêve et la réalité, la danse classique et le bal populaire, la chanson réaliste et la chanson tendre.

Au piano, Francis BOLAN, sous la direction musicale de Christine SCHALLER, qui a signé les arrangements musicaux et la composition.

Menant le spectacle, danseuse et chanteuse, Floriane VERGERES (auteur de la chorégraphie) entourée de ses «hommes», Michel BOHNENBLUST, Joseph GORGONI et André MEYER.

La mise en scène étant de Danielle MEYNET.

LES SAMARITAINS EN FÊTE

En ce samedi 24 septembre 1988, les samaritains de Vernier ont fêté, dans la joie et la bonne humeur, le 20ème anniversaire de leur section accompagnés, des autorités communales.

Cette société a été fondée en 1968 sur l'initiative de MM. Paul Roux, président de la Société des Samaritains, Jean Nicod, des sauveteurs auxiliaires de Vernier, et Mme Nerfin, avec un effectif de 37 membres.

Quatre jours après sa fondation, cette section assurait le service sanitaire de la fête des Musiques de campagne à Vernier, réunissant pas moins de 10.000 participants.

L'essor démographique de la commune de Vernier ne cessant de croître, la création de divers loisirs nécessite la présence des samaritains pour accompagner les aînés dans leurs sorties en car, les services à la Piscine du Lignon, le don du sang, les tournois de football, la vogue, ainsi que toutes manifestations annuelles ou autres.

La collaboration avec les pompiers et les sauveteurs auxiliaires de la commune s'est concrétisée par des exercices en commun, notamment lors de la vogue de cette année à l'école des Ranches, exercices devenant une nécessité dictée par les risques potentiels de Vernier, tels que stock pétrolier, usines chimiques, aéroport, chemin de fer et le Rhône.

Les samaritains se réunissent une fois par mois pour participer à un exercice de répétition, de nouveautés, ou à une conférence concernant le domaine de premiers secours.

Actuellement, la bonne marche de la section est assurée par Mme Arlette Bernet, présidente et monitrice, M. Michel Ruchat, instructeur, M. Etienne Satin et Mme Christine Ruchat, moniteurs, avec un effectif de 50 membres actifs, 49 passifs et 4 membres d'honneur. Médecin de la section, le Dr Raoul de Seigneux, depuis 1979.

Les moniteurs donnent régulièrement des cours de sau-

veteurs, de samaritains et secours d'urgence pour les petits enfants. Il est recommandé de prêter attention aux affiches placardées à l'occasion de nouveaux cours. Toute personne peut devenir samaritain.

Une nouveauté pour les samaritains de Vernier, jusqu'à maintenant vous avez pu les distinguer dans leur service par une blouse bleue. Dès maintenant ils porteront blouson et pantalon blancs avec une bande rouge sur le côté, tenue plus pratique pour les interventions.

La soirée de cet anniversaire s'est déroulée à la salle communale de l'école des Libellules où l'apéritif a été servi avant un copieux repas qui a été digéré par un bal avec l'orchestre Tabarini.

Si certain d'entre vous désire adhérer à la section de Vernier appelez la présidente et c'est avec plaisir que vous serez reçu dans la Société.

G. Chenaux

SPORTS — LOISIRS — CULTURE



CAMP DE SKI A PLANACHAUX S/CHAMPÉRY 1989

Le service des sports organise un camp de ski au chalet d'En-Haut

du lundi 13 février au samedi 18 février 1989

Ce camp est destiné aux enfants de la commune, **bons skieurs**, âgés de 10 à 13 ans. L'encadrement est assuré par une équipe de cinq personnes qualifiées comprenant un maître de sport diplômé.

Le nombre de places est limité. Inscriptions selon l'ordre d'arrivée.

Prix: Fr. 220.— tout compris.

ASSOCIATION DE VACANCES VERNIER BOIS-GENTIL

Pendant les vacances de Noël, L'Association Vernier Bois-Gentil organisera, à nouveau cette année,

UN CAMP DE NEIGE (ski et luge)

pour les enfants de 7 à 12 ans, à

Planachaux sur Champéry, Chalet d'En Haut

du 30 DÉCEMBRE 1988 au 7 JANVIER 1989



ÉCOLE DE SKI ALPIN 1989

Cours de ski alpin pour enfants de 8 à 16 ans (débutant, moyen, avancé) organisés par le Service des sports avec la collaboration technique de moniteurs qualifiés.

Deux périodes à choix

1ère période:

du 12 janvier au 2 février 1989 (4 jeudis)

2ème période:

du 9 février au 16 mars 1989 (5 jeudis)

Prix par période

1ère période:

Fr. 156.—

2ème période:

Fr. 195.—

Sont inclus dans le prix:

- tous les transports en car;
- les leçons de ski;
- le pique-nique et boissons chaudes;
- l'accompagnement et la surveillance des élèves durant toute la journée;
- encadrement sanitaire en cas de besoin;
- remontées mécaniques.



Sapeurs-pompiers volontaires: vous devriez l'être!

Chaque commune dispose d'un corps de sapeurs-pompiers volontaires qui renforce et relève le Poste permanent de la Ville de Genève opérant sur tout le territoire cantonal.

Par ailleurs, à Vernier, notre corps a une mission très importante dans le cadre de la lutte contre les feux d'hydrocarbures. Outre le goût de la solidarité, les sapeurs-pompiers volontaires constituent une société locale qui permet d'entretenir d'excellents liens de camaraderie.

Le corps de Vernier compte un effectif organique de 85 hommes. En tout temps il faut songer à la relève!

Conditions d'admission

- Etre citoyen suisse ou étranger établi régulièrement dans la commune, âgé de 18 à 35 ans.
- Jouir d'une bonne santé.
- Suivre une école de formation en dehors des heures normales de travail (20 h).

Les tâches du sapeur-pompier volontaire

- Participer à un minimum de quatre exercices par an.
- Assurer des services de préservation.
- Répondre à toutes les alarmes de la compagnie.

Le sapeur-pompier volontaire bénéficiaire

- D'une solde de 12 francs de l'heure (non imposable) pour chaque service commandé.
- D'une assurance accidents, responsabilité civile et maladie pour ce qui pourrait survenir en service commandé.
- De l'accès gratuit aux piscines du Lignon et des Vernets.
- D'un équipement personnel moderne.
- D'une prime de fidélité progressive.
- D'une prime d'ancienneté.

Votre activité m'intéresse; veuillez me contacter

Nom: Prénom:

Adresse:

N° tél. privé: domicile:

A retourner au cdt, cap. J-Cl. Cima
15, av. du Lignon, 1219 Le Lignon.



LES POMPIERS VOUS INVITENT ...

A LA GRANDE NUIT DU JAZZ

SAMEDI 5 NOVEMBRE

A LA SALLE DE RÉUNIONS D'AVANCHET-SALÈVE

AVEC LES RÉPUTÉS ORCHESTRES

**THE FEETWARMERS et
DIPPERMOUTH JAZZ BAND**

SERVICE SANTÉ

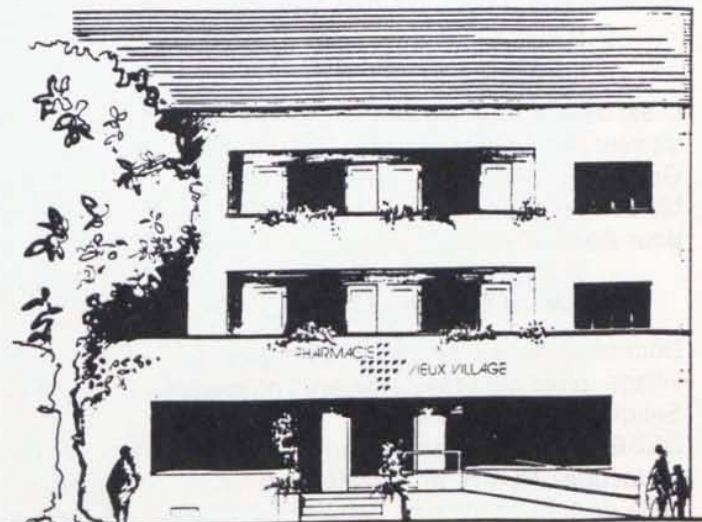
Le 6 octobre a eu lieu l'ouverture officielle d'une nouvelle pharmacie à Vernier. Située au cœur du village (entre la Poste et la Coop/UBS) la **PHARMACIE DU VIEUX VILLAGE** (Mme Judith JACQUEMOUD, pharmacienne) est ouverte:

du lundi au vendredi de 7h45 à 12h30 et de
13h30 à 18h45

et le samedi de 8h à 13h30.

Vous y trouverez: Médicaments allopathiques et homéopathiques pour vos ordonnances, articles d'herboristerie, de droguerie et de diététique; articles pour bébés; produits vétérinaires; ainsi qu'un choix de cosmétiques et maquillage, parfums hommes et femmes et articles cadeaux.

Adresse: rue du Village 18, tél. 41 31 41.



ACTIVITÉS SOCIALES

HOMMAGE AUX AÎNÉS

Les personnes suivantes ont fêté leurs 90 ans (mois de mai à août 88)

- Madame Lilia DE CAZOTTE, route d'Aïre 187, le 29 mai,
- Madame Hélène BARBERET, pension «Les Mésanges», le 9 juin,
- Madame Frieda BARD, avenue du Lignon 73, le 13 juillet,
- Madame Renée UEHLINGER, pension «La Rhodanienne», le 27 juillet,
- Madame Marie IMER, avenue du Lignon 59, le 1er août,
- Monsieur Alphonse GROGNUZ, avenue du Lignon 50, le 2 août,
- Madame Planche BOVY, chemin de Mouille-Galand 2 A, le 26 août.

Enfin, le doyen de la commune, Monsieur Johann WALKER, a fêté ses 102 ans révolus à la Maison de Loëx. Monsieur VOLERY, responsable du Service social de la commune, s'est joint au personnel de la Maison de Loëx pour entourer M. WALKER à l'occasion de cet anniversaire peu ordinaire.



50 ans de mariage

MM. François SATIN et André CHILLIER, Conseillers administratifs, accompagnés de M. Robert BORGIS, officier de l'état civil, ont eu le plaisir, durant le mois de juillet, d'apporter les félicitations et les vœux des Autorités communales à deux couples fêtant leurs noces d'or.

M. et Mme René MAURIS-SALA

C'est devant M. Edmond PICTET, officier de l'état civil de Vernier, en présence de MM. Auguste MAURIS et Guillaume SALA, en qualité de témoins, que M. René MAURIS prenait, le 16 juillet 1938, Mlle Joséphine SALA, pour épouse.

M. et Mme Maurice DEBERTI-ROCH

Domiciliés depuis de très nombreuses années à Vernier-village, c'est cependant devant l'officier de l'état civil de Satigny, M. LAGRANGE, que Monsieur Maurice DEBERTI unissait, en présence de MM. Joseph PIROIA et Jacques ROCH, en qualité de témoins, sa destinée à celle de Mlle Madeleine ROCH.

M. et Mme Léo BODENMANN

Habitant la Cité du Lignon depuis 1974, c'est à Chavornay (Vaud) que Monsieur Marino Léo BODENMANN et Mademoiselle Elisabeth Renée HOLZER ont célébré, le 1er juillet 1938, leur mariage civil, en présence de Mme Louise AUBERSON et M. Charles LOMBARDET, en qualité de témoins, devant M. Emile Constant AUBERSON, officier de l'état civil de Chavornay.

Nous nous permettons de rappeler encore une fois que les Autorités ne sont au courant des anniversaires de mariage que pour les couples qui se sont unis à l'état civil de Vernier.

Pour les autres, même s'ils sont domiciliés depuis de très nombreuses années à Vernier, leur date de mariage ne peut être connue que si des parents, amis, voisins, etc. veulent bien la signaler à l'administration.

TAXES RADIO et T.V.

Dans le cas de très bas revenus (Fr. 15 000.— annuel pour une personne seule; Fr. 22 500.— pour deux personnes), les P.T.T. offrent la concession Radio-T.V.

Des formulaires de demande sont à disposition au Service social de la commune.



NOUVEAU DROIT MATRIMONIAL

Depuis le 1er janvier 1988 sont entrés en vigueur les nouveaux articles du Code civil suisse sur les effets généraux du mariage, le régime matrimonial et les successions, avec notamment les modifications concernant le nom et les droits de cité de la femme mariée.

L'office de l'état civil de Vernier rappelle que la **femme mariée selon l'ancien droit**, soit avant le 1er janvier 1988, a la possibilité, selon le droit transitoire, de **reprendre son origine qu'elle possédait en tant que célibataire**. De même elle peut également déclarer vouloir **faire précéder son nom de famille (nom du mari) du nom qu'elle portait avant le mariage**. Ces dispositions sont également valables pour les femmes veuves ou divorcées.

Dernier délai pour présenter la demande:

31 décembre 1988.

Renseignement: Etat civil de Vernier - tél. 41 00 00.

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 17h.

Ve Rencontres cinématographiques de Vernier

**les 18, 19 et 20 novembre 1988
à l'Aula de l'école des Ranches à Vernier**

avec le cinéaste Jean MARBOEUF et le critique Yves ALION

Films, débats et stage donneront au public durant ces trois jours, l'occasion de rencontrer un des cinéastes français le plus prometteur et original. Jean MARBOEUF et Yves ALION présenteront six films de l'histoire du cinéma autour du thème de ces cinquièmes rencontres: «l'écriture d'un film - l'écriture d'un scénario».

Le Stage/Atelier aura lieu en deux groupes de trois heures le samedi et dimanche après-midi. Ce stage s'adresse à tous ceux qui ont envie de jouer avec les mots et qui souhaitent se confronter à la production d'un texte pour le cinéma.

Jean MARBOEUF est né en 1942. Après trois courts métrages, il réalise son premier film «Bel Ordure» avec Claude Brasseur en 1973, et entame une carrière d'auteur, réalisateur et producteur qui font de lui un cinéaste original et de qualité. Ses choix de sujets noirs et lyriques, ses peintures de personnages victimes, sont les miroirs d'un désespoir permanent mais aussi d'une certaine vérité populaire.

Son film «Monsieur Balboss» en 1975, sera une sorte de «ripou» avant la lettre et le premier vrai rôle de Michel Galabru. Depuis, Jean MARBOEUF n'arrête pas de tourner avec ses acteurs fétiches: Guy Marchand, Roland Giraud, Jean-Marc Thibault ... Son film «Vaudeville» recevra en 1985 le Prix Georges de Beauregard ... Quelque part dans le voisinage - orthographique et esthétique - de Louis Malle et de Jean-Pierre Mocky, se situe l'œuvre de Jean MARBOEUF, un auteur grinçant et impulsif qui fonce dans l'angoisse et la tendresse. Un vrai héritier de Prévert et de Jarry.

Dans le cadre de l'année européenne du cinéma et de la télévision, la commune de Vernier a créé un concours d'écriture de scénario ouvert à tous et doté d'un prix.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez appeler le Service Culturel de la commune de Vernier tél. 41 00 00.



Ve RENCONTRES CINÉMATOGRAPHIQUES DE VERNIER

PROGRAMME

Carte blanche à Jean MARBOEUF avec une sélection de six films de l'histoire du cinéma.
(A voir ou à redécouvrir!!!)

<p>VENDREDI 18 NOVEMBRE</p>	<p>14h à 17h</p>	<p>20h</p> <p>FILM «Ni vu ni connu» de Yves Robert (1958) avec Louis de Funès Noëlle Adam Claude Rich</p>	<p>22h30</p> <p>FILM «La belle équipe» de Julien Duvivier (1936) avec Jean Gabin Charles Vanel Viviane Romance</p>
<p>SAMEDI 19 NOVEMBRE</p>	<p>14h à 17h STAGE ATELIER avec Yves Alion et Jean Marboeuf</p>	<p>FILM «Le vieil homme et l'enfant» de Claude Berri (1966) avec Michel Simon Alain Cohen Paul Préboist</p>	<p>FILM «L'atalante» de Jean Vigo (1933) avec Michel Simon Dita Parlo Jean Dasté</p>
<p>DIMANCHE 20 NOVEMBRE</p>	<p>14h à 17h STAGE ATELIER avec Yves Alion et Jean Marboeuf</p>	<p>FILM «Le juge et l'assassin» de Bertrand Tavernier (1975) avec Philippe Noiret Michel Galabru Isabelle Huppert</p>	<p>FILM «Le crime de M. Lange» de Jean Renoir (1935) avec René Lefèvre Florelle Jules Berry</p>

Tous les soirs, en présence de Jean Marboeuf et Yves Alion,
débat à l'issue du film de 20 heures et présentation du film de 22h30.